



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2010-0225

Demande : Modifications des propriétés chimiques de matières actives de qualité technique ou du produit de système intégré – Nouvelle source (site), même titulaire d'homologation

Produit : KMG Technical Penta Blocks

Numéro d'homologation : 22024

Matières actives (m.a.) : Pentachlorophénol plus chlorophénols actifs apparentés (PCP)

N° de document de l'ARLA : 2075508

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle source pour la matière active, le pentachlorophénol, du produit KMG Technical Penta Blocks (numéro d'homologation 22024).

Cette source a déjà été homologuée sous le numéro 21803, mais l'homologation a expiré fin 2003 et lorsqu'elle a été remise en vigueur, le titulaire a interrompu le mauvais site par erreur. La présente a été soumise à la demande de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) après avoir découvert cette erreur durant le processus de réévaluation.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : pentachlorophénol

Nom chimique : pentachlorophénol

Le KMG Technical Penta Blocks présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide brun clair à brun roux
Concentration nominale	96 %
Odeur	Phénolique
Densité relative	1,98
Pression de vapeur	4,15 mPa (25 °C)
Solubilité dans l'eau	14 mg/L à 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau	$\log K_{oe} = 5,01$
--------------------------------------	----------------------

Les exigences en matière de données chimiques pour le produit KMG Technical Penta Blocks ont été satisfaites.

Le pentachlorophénol de qualité technique contient des contaminants de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) : l'hexachlorobenzène, des dibenzodioxines polychlorées présentant des substitutions au moins dans les positions 2, 3, 7, et 8, ainsi que des dibenzofurannes polychlorés présentant des substitutions au moins dans les positions 2, 3, 7 et 8. Ces contaminants sont recensés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, volume 139, numéro 24, pages 2 641 à 2 643 : *Liste des formulants et des contaminants de produits antiparasitaires qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement, Partie 3, Contaminants qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement*. L'ARLA gère la présence de ces contaminants conformément à sa stratégie visant à prévenir les rejets ou à les réduire au maximum, l'objectif final étant l'élimination virtuelle, comme décrit dans la *Stratégie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant la mise en oeuvre de la politique de gestion des substances toxiques*.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire ou environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des données disponibles concernant le produit KMG Technical Penta Blocks et juge que les renseignements sont suffisants afin de permettre l'homologation d'une nouvelle source de pentachlorophénol pour ce produit.

References

PMRA No.	Title
1846923	2009, DACO 2.1 to 2.3, DACO: 2.1,2.2,2.3,2.3.1 CBI
1846925	1986, Typical Analysis of Idacon Brand Wood-Treat Technical Pentachlorophenol, DACO: 2.11,2.11.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4,2.12.1,2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3,2.13.4,2.14 CBI
1846926	2009, DACO 2.13.3 Batch Data, DACO: 2.13.3 CBI
1984631	2010, DACO 2.2 Manufacturing Plant, DACO: 2.2 CBI

1984632

2010, DACO 2.13.3 Batch Data, DACO: 2.13.3 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.